

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID : 060-256005638-20210422-DECISION82021-AU

DECISION N°8/2021

**DÉSIGNATION DU
SECRETAIRE DE
SEANCE**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNE, Yves CHERON, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°9/2021

**MOBILISATION DU
FONDS EXPERTISES
ENVIRONNEMENTALES
POUR UNE ETUDE DE
REQUALIFICATION DE
LA REMISE DE L'ORME**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rapporte que la remise de l'Orme, située sur la commune de Courteuil, est un site de 18 hectares qui a connu une exploitation en tant que carrière à ciel ouvert puis que le site a accueilli pour son remblaiement des déchets industriels spéciaux (D.I.S) et plus largement des déchets non dangereux et des ordures ménagères.

Il explique que le site a été colonisé par une végétation de friche calcicole puis de fruticée (buissons) avec la présence de certaines orchidées et que cet espace a ensuite été investi par une faune assez remarquable.

Il indique que le site, propriété de l'Institut de France, est loué à un exploitant agricole et que ce dernier a récemment été sollicité par une entreprise qui proposait de reconstituer des sols cultivables en apportant des terres issues de chantiers.

Il souligne que le locataire, le propriétaire et la commune y voient une opportunité de requalifier ce site tout en apportant une valorisation agricole, que c'est une occasion d'étudier la requalification des abords du site et que le Parc a été sollicité pour accompagner ce projet.

Il explique que l'étude proposée a pour objectifs :

- d'identifier les enjeux écologiques et environnementaux à l'aide d'un diagnostic écologique complet du site (étude faune/flore),
- d'élaborer un projet de requalification du site compatible avec ces enjeux dont :
 - ✓ L'élaboration d'un projet d'apport de terres agricoles pour la reconquête agricole des terrains tout en permettant la pérennisation des enjeux écologiques,
 - ✓ Des propositions de mesures visant à préserver et mettre en valeur le patrimoine : conservation de

certaines secteurs (du fait de leur patrimoine naturel et de le
aménagement de haies ou de prairies, etc.

- ✓ Des propositions de sécurisation, de remise en état, et d'aménagement pour la sauvegarde des chiroptères des carrières souterraines de la zone d'étude.

Il précise qu'après une consultation, le bureau d'études retenu est LURONIUM, pour un montant d'étude de 14 220 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°10/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR
L'AMENAGEMENT DES
COURS D'ECOLAS, A
ASNIERES-SUR-OISE ET
SAINT-MARTIN-DU-
TERTRE**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2020, des études paysagères intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, ont été lancées dans les communes d'Asnières-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre.

Il explique qu'après avoir effectué un diagnostic de terrain, les bureaux d'études ont établi un projet global pour chacune des communes, sous la forme d'un plan d'actions et ont déterminé des périmètres cohérents pour mener à bien ce plan d'actions.

Il ajoute que parmi ces projets de réaménagement, les élus d'Asnières-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre, ont retenu des périmètres élargis incluant des cours d'école.

Il indique que le réaménagement des cours d'école requiert un véritable projet éducatif et qu'il apparaît nécessaire de demander aux bureaux d'études la réalisation d'une mission spécifique pour ce programme, s'articulant avec celui portant sur la gestion alternative des eaux pluviales dans les espaces publics.

Il précise que le coût de cette mission est de 32 112 € TTC (17 460 € pour Asnières-sur-Oise, et 14 652 € pour Saint-Martin-du-Tertre), que le Parc serait maître d'ouvrage et que les communes d'Asnières-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre participeraient à hauteur de 20 % du montant des études. Il ajoute qu'une subvention de 50% de coût de l'étude a été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau.

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20210422-DECISION102021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE ces études et AUTORISE le Président à les lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour les financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N° 11/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR LA REALISATION
DE SCHEMAS
CYCLABLES A
CHANTILLY, VERNEUIL-
EN-HALATTE ET LA
CHAPELLE-EN-SERVAL**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'en 2019 et 2020, le Parc a lancé avec la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de communes Senlis Sud Oise, la Communauté de communes Carnelle – Pays de France et la Communauté de communes des Pays d'Oise et Halatte la réalisation de schémas cyclables à l'échelle intercommunale.

Il ajoute que les marchés ont été décomposés en 2 tranches :

- Une tranche ferme concernant les itinéraires intercommunaux
- Une tranche optionnelle pour établir des itinéraires de micro-mobilité à l'échelle communale permettant de relier les quartiers résidentiels aux centres d'intérêts (centre-ville, écoles, zones d'activités, etc.)

Il rapporte que la tranche ferme de l'Aire Cantilienne étant en voie de finalisation, les communes de Chantilly et de la Chapelle-en-Serval ont exprimé leur intérêt d'engager la tranche optionnelle.

Il ajoute qu'au regard de la grille de coûts proposée par le bureau d'études, le montant de la tranche optionnelle est de 16 830 € TTC pour Chantilly et de 11 766 € TTC pour la Chapelle-en-Serval.

Il explique que bien que le schéma cyclable de la CCPOH, à laquelle la commune appartient, ait démarré en janvier 2021, la commune de Verneuil-en-Halatte a déjà exprimé sa volonté d'engager la tranche optionnelle pour son territoire et que le coût serait de 11 766 € TTC.

Il précise que le Parc serait maître d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20210422-DECISION112021-AU

Il propose d'appliquer les taux habituels de participation des communes, à savoir 20% pour La Chapelle-en-Serval et Verneuil-en-Halatte et 30% pour Chantilly.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à lancer les phases optionnelles des études de schémas cyclables pour Chantilly, La Chapelle-en-Serval et Verneuil-en-Halatte
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour les financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°12/2021

**MOBILISATION DU
FONDS "ETUDES
D'AMENAGEMENT"
POUR L'ETUDE DE
PRINCIPES
D'AMENAGEMENT DE
LA PLAINE DE
GOUVIEUX**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND présente le site de la plaine de Gouvieux, les projets en cours et explique qu'il s'agira d'étudier et d'aménager différents points en fonction des atouts du site, tout en cherchant une cohérence globale en termes de paysage.

Il cite la volonté de la commune :

- D'étendre la Plaine de Jeux
- D'organiser et paysager le stationnement rue du Moulin Lagache
- De valoriser les milieux naturels longeant le chemin de Précý à Gouvieux.
- De lutter contre les effets du changement climatique en participant à l'opération « 1 million d'arbres en région Hauts-de-France »
- D'améliorer les liaisons piétonnes et les parcours.

Il rapporte que, suite à un appel d'offres dans le cadre de l'accord-cadre, l'offre de Paysages a été retenue pour un montant total de 23 580 € TTC.

Il précise que le Parc serait maître d'ouvrage pour la prestation du paysagiste et que la commune de Gouvieux participerait à hauteur de 30% du montant de l'étude.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20210422-DECISION122021-AU

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°13/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR LA TRADUCTION
DU SCHEMA
D'ORIENTATIONS
URBAINES EN
CARTOGRAPHIE DES
PARTIES
ACTUELLEMENT
URBANISEES DE
COURTEUIL**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rapporte que le plan local d'urbanisme de la commune de Courteuil a été annulé et que, depuis cette date, la commune de Courteuil ne dispose plus de document d'urbanisme local, et est donc soumis au régime général du Règlement National d'Urbanisme.

Il explique que les parties urbanisées de la commune de Courteuil sont séparées par des coupures d'urbanisation et ne bénéficient pas de délimitations.

Il souligne que les enjeux écologiques et environnementaux liés aux limites de l'urbanisation (coulées de boues et ruissellements, continuités écologiques, zones humides de la vallée de la Nonette) sont nombreux et primordiaux, le maintien de la fonctionnalité du corridor écologique entre la forêt de Chantilly et le massif d'Halatte étant un des enjeux principaux pour le Parc.

Il ajoute qu'afin d'anticiper l'élaboration d'un futur document d'urbanisme de la commune, d'expérimenter la traduction du schéma d'orientations urbaines (SOU) de la Charte, document non opposable, et de préciser à l'échelle parcellaire le plan de référence en document graphique des Parties actuellement urbanisées (PAU) de la commune de Courteuil, il apparaît nécessaire de demander de réaliser une mission d'accompagnement à un bureau d'études spécialisé.

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le  ID : 060-256005638-20210422-DECISION132021-AU

Il précise que le coût de cette mission est de 2 100 € TTC, que le Parc serait m charge le montant de l'étude.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°14/2021

MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

1 – Demande de PRECY-SUR-OISE pour une étude d'aménagement d'un verger communal

La municipalité souhaite installer sur sa commune un lieu de convivialité ouvert au public (en particulier, ses habitants) et riche en biodiversité. L'idée principale est d'implanter un verger de variétés anciennes et locales dont les habitants pourront venir cueillir les fruits et d'offrir un lieu de détente, d'animation et de démonstrations pédagogiques.

- Le montant de l'étude est de 11 272 € TTC
- Le PNR serait maître d'ouvrage et la commune participerait à hauteur de 20%.

2 – Demande d'ORRY-LA-VILLE pour la plantation de 25 arbres fruitiers sur le terrain des Pâturages

- Le montant du devis est de 3 231 ,75 € HT comprenant la fourniture des arbres ainsi que la plantation.
- Le montant de l'aide sollicité (80%) est de 2 585 €. Une dérogation pour commencement anticipé est également proposée.

3 – Demande de Madame et Monsieur DERMER à CHATENAY-EN-FRANCE pour la deuxième tranche de restauration d'anciens arbres fruitiers et une nouvelle plantation

- Le montant du devis est de 610 € TTC comprenant la fourniture des arbres ainsi que la plantation.
- Le montant de l'aide sollicité (70%) est de 427 €.

4 – Demande de MORTEFONTAINE pour la création d'un verger communal

- Le montant des devis est de 1 843,40 € HT, comprenant l'abattage d'arbres avec arrachage des souches, l'ouverture des fosses pour la plantation, la fourniture des arbres ainsi que les tuteurs et

colliers.

- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 475 €. Une dérogation pour également proposée.

5 - ANIMATION DU « PROGRAMME ARBRE FRUITIER » par Sylvain Drocourt

- Il est proposé de prolonger la mission d'animation du « programme arbre fruitier » par Sylvain Drocourt pour la saison 2021-2022.
- Le montant de la convention d'animation proposée pour l'année 2021-2022 est au maximum de 15 000 € (non soumis à la T.V.A.).

6 - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE portant sur les programmes liés à la gestion du végétal dans les communes du PNR – Renouvellement de la convention d'Odile VISAGE paysagiste

- Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée en mars 2020 entre Odile VISAGE paysagiste et le Parc pour des missions en rapport avec la végétalisation dans les petites communes. La validité de la convention étant d'un an, il est proposé de la reconduire sur la même base qu'en 2020.
- Le montant de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée pour l'année 2021-2022 est au maximum de 9300 € pour 30 demi-journées de prestation et 20 déplacements (non soumis à la TVA).

7 - Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) pour la fourniture de matériel et la pose d'une clôture et d'un abri pour l'éco-pâturage

- Le montant des devis est de 2 850,96
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 1 425 €.

8 – Demande de VER-SUR-LAUNETTE pour des travaux de décapage partiel d'une allée en enrobé, la préparation de la fosse de plantation, et la fourniture de plantes vivaces et plantes grimpantes au cimetière communal

- Le montant total de l'opération est de 4 398,30 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 519 €.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE D'OCTROYER :

- 2 585 € à la commune d'ORRY-LA-VILLE pour la plantation de 25 arbres fruitiers sur le terrain des Pâturages
- 427 € à M et Mme DERMER pour la deuxième tranche de restauration d'anciens arbres fruitiers et une nouvelle plantation
- 1 475 € à la commune de MORTEFONTAINE pour la création d'un verger communal
- 1 425 € au Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux pour la fourniture de matériel et la pose d'une clôture et d'un abri pour l'éco-pâturage
- 3 519 € pour des travaux de décapage partiel d'une l'allée en enrobé, la préparation de la fosse de plantation, et la fourniture de plantes vivaces et plantes grimpantes au cimetière communal

- ACCORDE UNE DEROGATION POUR COMMENCEMENT ANTICIPE DES OPERATIONS à :

- à la commune d'ORRY-LA-VILLE pour la plantation de 25 arbres fruitiers sur le terrain des Pâturages
- à la commune de MORTEFONTAINE pour la création d'un verger communal

- AUTORISE le Président à renouveler

- la convention avec Sylvain DROCOURT pour l'animation du programme verger
- la convention avec Odile VISAGE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les programmes liés à la gestion du végétal dans les communes du PNR

- VALIDE l'étude d'aménagement d'un verger communal à PRECY-SUR-OISE et autorise le Président à la lancer

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le  Affiché le  Affiché le 

ID : 060-256005638-20210422-DECISION142021-AU

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine
projets.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°15/2021

**MOBILISATION DU
FONDS POUR
L'INTEGRATION DES
BATIMENTS
AGRICOLIS ET/OU LIES
A L'ACTIVITE
FORESTIERE**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avait donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

I – Demande de la SAS DTP METHA, représentée par Guillaume DUCHESNE, pour l'intégration paysagère d'une unité de méthanisation.

2 – demande d'avenant à la convention établie entre le Parc et Jean-Michel GARSZTKA pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, par 16 voix pour, 1 voix contre, et 6 abstentions :

- DECIDE D'OCTROYER à la SAS DTP METHA les aides financières suivantes :
 - 1 596 € au titre de l'étude architecturale et paysagère
 - 6 432 € au titre du surcoût lié aux matériaux de construction
 - 6 000 € au titre des aménagements paysagers des abords

A l'unanimité le Bureau :

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20210422-DECISION152021-AU

- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention avec M. GRASZTI de délai d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID : 060-256005638-20210422-DECISION162021-AU

DECISION N°16/2021

**CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DE
L'OUTIL WEB DE
GESTION DES ACTES
D'URBANISME
GEOXALIS AVEC LA
COMMUNE DE PONT-
SAINTE-MAXENCE**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rappelle que depuis 2015, le Parc met à la disposition des communes et des communautés de communes un outil de gestion des actes d'urbanisme en ligne, qui permet entre autres de valoriser les nombreuses données collectées par le Parc sur les enjeux du territoire (cadastre, PLU, sites inscrits et classés, abords de monuments historiques, captages, PPR, plan de référence de la Charte, patrimoine, ...). Il ajoute que cette mise à disposition se fait au travers d'une convention passée entre le Parc et les communes ou communautés de communes.

Il rapporte que la commune de Pont-Sainte-Maxence a repris la gestion du service instructeur mutualisé de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte et que, par conséquent, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition du logiciel de gestion des actes ADS (GEOxalis) avec la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition du logiciel GEOxalis avec la commune de Pont Sainte-Maxence.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°17/2021

**CONVENTION DE MISE
EN ŒUVRE D'UNE
INFRASTRUCTURE
MUTUALISEE POUR LA
SAISINE PAR VOIE
ELECTRONIQUE DES
DEMANDES ADS**

Séance du 22 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 19

votants : 23

Date de convocation :
2 avril 2021

ETAIENT PRESENTS :

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE, Thibault HUMBERT, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT, James PASS, Thierry BOCHOT.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Anne LEFEBVRE, Daniel DRAY à Daniel FROMENT, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Arnaud DUMONTIER, Nicole LADURELLE, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme.

Monsieur MARCHAND rappelle que, depuis 2015, le Parc met à la disposition des communes et des communautés de communes de son territoire un logiciel de gestion des actes d'urbanisme en ligne, GEOxalis.

Il rapporte que dans le cadre de la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le gouvernement a souhaité que nos concitoyens puissent saisir leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Il ajoute qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS).

Il rapporte qu'il est proposé aux communes et communautés de communes utilisatrices de GEOxalis (CCAC, Pont-Sainte-Maxence, C3PF, Senlis et Saint-Maximin) la mise en place d'une infrastructure partagée pour permettre la saisine par voie électronique des demande ADS, afin de mutualiser les coûts de mise en œuvre et de gestion de ce nouvel outil réglementaire et de simplifier le lien avec le logiciel GEOxalis.

L'ensemble du projet coûte 31 766 € HT, à répartir entre les différents bénéficiaires selon une clé de répartition basée sur la population du territoire concerné (soit une économie globale estimée à 36 000 € du fait de la mutualisation).

Il propose que le Parc assure la coordination et sert d'interlocuteur unique auprès du prestataire, que chaque

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 
 ID : 060-256005638-20210422-DECISION172021-AU

structure bénéficiaire ait son portail propre, mais l'ensemble soit basé sur un serveur et permet de récupérer les demandes directement sur GEOxalis.

Il donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE LA CONVENTION de mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS, ci-jointe, et AUTORISE le Président à la signer.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND